

Mesures Transitoires MT 10

Formation complémentaire à la réalisation des actes et activités mentionnées à l'article R.4311-11-1 du CSP pour les infirmiers diplômés d'État – Formation de 21 h

Année scolaire 2026 / 2027

Finalité

- Obtenir une attestation de suivi de la formation complémentaire de 21 h au dispositif transitoire.

Intervenants

- Chirurgien
- Juriste
- IBODE
- Responsable pédagogique
- Autres intervenants

Acceptation des dossiers par ordre d'inscription et dans la limite des places disponibles.



Public concerné

Infirmiers Diplômés d'Etat, en poste en Bloc Opératoire ayant une attestation provisoire d'autorisation d'exercice des actes relatifs au 1b de l'Art. R.4311-11-1 du CSP.

Pré-requis et conditions d'accès (à fournir lors de l'inscription)

- Une copie du DE infirmier
- Une copie de la carte ordinaire ou une attestation d'inscription à l'Ordre Infirmier
- Une copie de l'autorisation temporaire délivrée par la DRDJSCS
- Une copie de la carte d'identité

Objectifs de formation

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Connaître et identifier les risques liés à l'activité d'irrigation, d'aspiration, d'hémostase et d'assistance chirurgicale
- Connaître et identifier les sources de contamination au bloc opératoire
- Connaître les recommandations en vigueur dans la gestion des risques au bloc opératoire
- Connaître la réglementation encadrant les professionnels exerçant en bloc opératoire

Méthodes pédagogiques

Méthode retenue: la pédagogie active

- Apports théoriques
- Mises en pratiques
- Echanges et partages d'expériences
- Accès au centre de documentation de l'IFMS et consultation des ouvrages

Modalités et délais d'accès/ Inscription

Bulletin d'inscription et modalités en ligne via notre site internet :

<https://www.chu-nimes.fr/ifms/>
(espace "l'actu de l'IFMS")

Nous contacter

Institut de Formation aux Métiers de la Santé (IFMS)

Secrétariat

Tél.: 04 66 68 53 00 (choix n°2/puis choix n°1)

ifms.fcontinue@chu-nimes.fr

Rue du Professeur Henri Pujol
NIMES Cedex 9

Coût

-Prix CHU / Etablissements GHT / CH
ARLES : 900€

-Autres établissements : 1800€

Repas non compris

Groupe

Minimum 5 participants / Maximum
30 participants par session.

Dates

Session 1 : 15,16,17 février 2027

Session 2 : 26,27,28 avril 2027

De 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Accessibilité aux personnes
handicapées. Si besoin spécifique, le
signaler au secrétariat.



Décret no 2021-97 du 29 janvier 2021 modifiant le décret no 2019-678 du 28 juin 2019 et portant diverses mesures relatives au retrait d'enregistrement d'organismes ou structures de développement professionnel continu des professions de santé et aux actes des infirmiers diplômés d'Etat

Le décret modifie le dispositif transitoire permettant à un infirmier non titulaire d'un diplôme d'Etat de bloc opératoire réalisant une aide à l'exposition, à l'hémostase et à l'aspiration au sein des blocs opératoires, de poursuivre cette activité. Il permet à l'infirmier dont l'employeur atteste qu'il exerce une fonction d'infirmier de bloc opératoire depuis une durée au moins égale à un an en équivalent temps plein à la date du 31 décembre 2019 et qu'il apporte de manière régulière une aide à l'exposition, à l'hémostase et à l'aspiration au cours d'une intervention chirurgicale, de continuer cette activité sous réserve de suivre une formation complémentaire de 21 heures. Le texte supprime en outre l'avis du Haut conseil du développement professionnel continu dans le cadre de la procédure de sanction des organismes de développement professionnel continu. Il permet enfin la prise en charge par les infirmiers libéraux des soins postopératoires à domicile, notamment la surveillance ou le retrait de cathéters péri nerveux pour analgésie postopératoire.

Contenu de la formation

- ✚ Champ de compétence et responsabilité pour l'infirmier autorisé
- ✚ Risques liés aux différentes techniques de :
 - L'installation chirurgicale du patient ;
 - La mise en place et la fixation des drains sus aponévrotiques ;
 - La fermeture sous-cutanée et cutanée ;
 - L'aide à l'exposition ;
 - L'aide à l'hémostase ;
 - L'aide à l'aspiration ;
 - La fonction d'assistance pour des actes d'une particulière technicité.
- ✚ Asepsie progressive dans l'environnement stérile patient/personnel/matériel (organisation, circulation, flux et ergonomie)
- ✚ Risques associés à l'utilisation et au traitement des dispositifs médicaux stériles lors des différents temps opératoire – Respect des bonnes pratiques de stérilisation.
- ✚ Précautions standard et complémentaires dévolues à l'équipe chirurgicale.
- ✚ Gestion des risques liés à la prise en soins des patients au bloc opératoire.
- ✚ Gestion des risques liés aux professionnels et à l'organisation des soins au bloc opératoire (EPI, TMS, AES...)

Evaluation

- ✚ La validation de la formation est assujettie à une obligation d'assiduité du participant durant toute la durée de la formation.
- ✚ Une attestation de formation est délivrée en fin de formation.

